

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Juillet 2015**

Le trente juillet deux mille quinze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 22 juillet 2015.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gervais BARBE, Alexandre TCHERNETZKY, Emilie GERMAIN, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT.

Absents excusés :

M. Gilles LAURENT donne pouvoir à Laetitia VARET
Gilles PILLON donne pouvoir à Gervais BARBE

Etaient également présents : B. LALLIER , chef de projet JPEE
M. BONNET, responsable développement JPEE

Emilie Germain est élue secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Présentation du projet « Parc Eolien des Epinettes » par JPénergie environnement

B. LALLIER et M. BONNET présentent au conseil le projet portant sur l'implantation potentielle de 7 éoliennes sur la commune dont 2 sur des terres communales. Le projet inclut une huitième éolienne mais qui serait implantée sur la commune de Moutiers en Beauce.
Les études sont terminées et une réunion de présentation à la population aura lieu prochainement.

- Adhésion à INFOGEO

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au service gratuit d'Infogéo proposé par le SDE. Ce service d'information géographique fera l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

- Demande de la BEAUCE VOVEENNE :

Dans le cadre de la réorganisation territoriale, le Conseil Municipal, à la majorité, n'est pas favorable à la proposition de la Beauce Vovéenne concernant la création d'une commune nouvelle unique et refuse la fusion avec la Commune de Voves.

- Réunion informelle avec Ouarville, Louville La Chenard et Moutiers en Beauce sur les fusions de communes

A l'invitation de la commune de Ouarville, les maires et les adjoints se sont réunis le 25 juin pour discuter d'une éventuelle fusion entre communes, ceci afin de faire face à la baisse des dotations de l'état et pour mutualiser des services.

Après en avoir discuté, le conseil à l'unanimité ne souhaite pas rentrer dans ce processus pour le moment.

Participation Financière pour l'accueil d'une Nouvelle Gendarmerie:

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer financièrement à l'acquisition foncière. La participation se calculera au prorata de la population de notre commune.

Réfection de la clôture de la mare de MOINVILLE LA BOURREAU :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise DOYEN pour effectuer ces travaux à hauteur de 1900HT (portail et clôture).

Accessibilité de la salle communale :

Proposition de réalisation en enrobé de la place handicapée et du cheminement en émulsion par l'entreprise VILLEDIEU : 3324.80€ HT

Proposition (cheminement uniquement) par Entreprise HOUVET : 1286€ HT

Proposition réalisation de la place handicapée (emplacement uniquement) en béton désactivé par l'entreprise CASSONNET pour 3116€ HT.

Le conseil valide la proposition de l'entreprise CASSONNET pour l'emplacement, et uniquement le cheminement pour l'entreprise VILLEDIEU soit 774.80 € sous réserve que celui-ci veuille bien effectuer les travaux.

Lecture d'un courrier avec AR de M Mme MERCIER

M Mme MERCIER demandent une rehausse ou aménagement de trottoir au niveau de leur mur de clôture situé au 24 rue St Pierre. En effet, cette clôture est régulièrement endommagée par le croisement de gros véhicules (camions ou agricoles).

Le conseil constate que le trottoir ne peut pas être élargi à cet endroit car l'arrêt de car se trouve en face, une élévation du trottoir est envisageable telle que réalisée en face de l'église. Un devis va être demandé.

Laetitia Varet a appelé le service des routes du conseil départemental et ce problème devrait prendre fin dès la déviation réalisée (début des travaux annoncé pour mars 2016).

Questions diverses :

Une réunion sur les fusions de communes et communes nouvelles a été organisée par la CCBV le 15 juillet, 5 élus de Réclainville ainsi que la secrétaire y ont participé.

Didier CAULLET signale un trou au niveau de la toiture de l'église, l'entreprise CASSONNET sera contactée.

Gervais BARBE demande qui doit entretenir la rive du chemin derrière la propriété de Mr CAULLET. Didier CAULLET répond qu'il doit s'en charger.

Mare de VILLENEUVE : le curage a été réalisé par l'entreprise BESNARD, l'entreprise SEGOUIN a été relancée.

Informations :

La Mairie change son jour de permanence à partir du 11 septembre: Ouverture au public les **Vendredis de 16H30 à 18H30.**

Révision des listes électorales : les personnes non inscrites ont jusqu'au 30/09/2015 pour s'inscrire sur la liste électorale afin de pouvoir voter aux prochaines élections régionales du 6 et 13 décembre prochains (*vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile*). Pour les personnes majeures dans l'année : l'inscription se fait automatiquement par l'INSEE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00